



LA POLITIQUE CADRE DU
MANITOBA

SUR

L'ÉVALUATION ET LA
RECONNAISSANCE DES
ACQUIS

Novembre 2001

La politique cadre du Manitoba sur l'évaluation et la reconnaissance des acquis

Historique - les années 90

- Au Manitoba, le Red River College a été un des premiers à effectuer la reconnaissance des acquis. Les étudiants en éducation de la petite enfance et en sciences infirmières en bénéficiaient dès les années 80. Cependant, il a fallu attendre 1995 pour que le gouvernement provincial commence à financer des services de reconnaissance des acquis. Cette année-là, le Red River College a reçu de l'argent de la province afin de créer un poste d'agent de reconnaissance des acquis.
- Tout en finançant ce poste, le ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle a encouragé d'autres établissements d'enseignement postsecondaire à envisager la possibilité d'offrir à leurs étudiants des services d'évaluation et de reconnaissance des acquis. Au lieu de la mise en place obligatoire qui s'était révélée un échec dans d'autres provinces, on a tenté d'obtenir le soutien local des établissements à l'évaluation et la reconnaissance des acquis.

En 1997, le Conseil de l'enseignement postsecondaire a vu le jour. Ce nouvel organisme avait pour mandat de financer les établissements d'enseignement postsecondaire de la province, d'approuver les nouveaux programmes et de mettre en place un cadre d'action pour l'enseignement postsecondaire. Dans le cadre du processus d'approbation des nouveaux programmes, on demandait aux établissements d'envisager la possibilité d'intégrer la reconnaissance des acquis à chaque programme faisant l'objet d'un nouveau financement. Par ailleurs, l'évaluation des acquis figurait parmi les projets susceptibles d'être financés par l'enveloppe destinée à la réorganisation du système, une façon d'encourager la création d'un tel service.

- À la fin des années 90, des ateliers de formation de spécialistes, offerts par le Manitoba Prior Learning Assessment Network, ont été financés par MAIN-D'ŒUVRE DE L'AN 2000, un programme d'Éducation et Formation professionnelle Manitoba.
- En 1997, Éducation et Formation professionnelle Manitoba a mis sur pied le Manitoba Prior Learning Assessment Centre (le centre PLA), en collaboration avec le Red River College et l'Entente sur l'aménagement de Winnipeg (EAW) de Développement des ressources humaines Canada. Le centre PLA était conçu comme un organisme autonome à durée limitée, sans but lucratif et relevant d'un conseil d'administration. L'EAW a payé les salaires du directeur administratif, du directeur de projet, du conseiller de l'évaluation des acquis et du personnel de bureau pendant deux ans et demi. La province acquittait tous les coûts de fonctionnement, y compris le loyer. La province a également payé les projets pilotes et les salaires de trois

conseillers de l'évaluation des acquis basés à l'extérieur de Winnipeg. Le gouvernement fédéral a cessé de financer les salaires en mars 2000 dans le cadre de l'EAW. Le financement provincial s'est poursuivi jusqu'en juin 2001.

- Le centre PLA avait pour objectif d'offrir des services consultatifs aux personnes sans emploi ou sous-employées. Il offrait également des services semblables aux établissements d'enseignement postsecondaire, aux entreprises et aux industries, afin de favoriser la création de programmes et de services de l'évaluation et de la reconnaissance des acquis. Entre autres, le centre PLA a mis en œuvre des projets pilotes pour démontrer la pertinence de l'évaluation des acquis dans une variété de domaines.

La nouvelle politique cadre

- En 2000-2001, les priorités du gouvernement provincial l'ont amené à réviser la façon dont les apprenants adultes peuvent perfectionner leur éducation secondaire et poursuivre des études au niveau postsecondaire. Afin de faciliter la mobilité et la reconnaissance des attestations d'études, le modèle de prestation de services d'enseignement aux adultes a fait l'objet d'une restructuration.
- Le centre PLA a fait la preuve de son efficacité en ce qui concerne les projets pilotes; il a fourni de précieux services de consultation et de formation des spécialistes. Mais ses efforts n'ont pas permis d'accroître de façon significative les services d'évaluation et de reconnaissance des acquis offerts par les établissements d'enseignement postsecondaire. Par conséquent, on a élaboré une nouvelle stratégie conçue pour augmenter les possibilités de reconnaissance des acquis dans le cadre du système d'éducation et d'emploi. La stratégie et les positions de principe de la province sont décrites en détail dans la suite de ce document.
- L'un des principes fondamentaux de cette nouvelle politique est l'importance qu'il convient d'accorder aux acquis obtenus en dehors du système d'enseignement officiel. Alors que sévit la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, il est nécessaire de soutenir la formation continue et d'élaborer un système intégré. La double reconnaissance des crédits pour les écoles secondaires et les établissements d'enseignement postsecondaire, lorsqu'elle est possible, représente une autre initiative de soutien aux apprenant adultes qui reprennent les études.
- En façonnant la nouvelle politique cadre de l'évaluation et de la reconnaissance des acquis, on s'est fixé pour objectif la plus grande décentralisation possible, afin que, partout dans la province, chacun puisse avoir accès aux services et bénéficier de la compétence des experts. De même, il était nécessaire d'établir un lien entre l'évaluation et la reconnaissance des acquis et d'autres initiatives clés du Ministère : la stratégie de formation du Manitoba, l'Initiative d'expansion des collèges et

les priorités en matière d'enseignement postsecondaire. Il était crucial d'élargir le réseau des spécialistes d'évaluation et de la reconnaissance des acquis à des fins d'accessibilité. Enfin, on souhaitait vivement ne plus se contenter de projets pilotes qui rendent service à quelques-uns, mais plutôt mettre en œuvre les changements dans l'ensemble du système éducatif afin de répondre aux besoins d'un plus grand nombre de gens et ce de façon systématique.

Objectifs de la nouvelle stratégie et des activités

1. Assurer la rentabilité et la continuité de la structure organisationnelle et de la prestation des services d'évaluation et de reconnaissance des acquis.
2. Assurer que la reconnaissance des acquis est partie prenante de toutes les activités provinciales importantes qui la concernent.
3. Accroître la capacité des établissements d'enseignement postsecondaire à offrir l'évaluation et la reconnaissance des acquis afin que le système éducatif en ressente le plus possible les effets.
4. Contribuer aux efforts du milieu des affaires et de l'industrie en ce qui concerne les compétences essentielles, en introduisant l'évaluation et la reconnaissance des acquis auprès de Main-d'œuvre Manitoba.
5. Mettre sur pied un mécanisme durable pour garantir que des services consultatifs sur l'évaluation et la reconnaissance des acquis seront disponibles en permanence.
 - La nouvelle stratégie comporte trois grands axes : faire en sorte que les établissements d'enseignement postsecondaire offrent davantage de services d'évaluation et de reconnaissance des acquis; créer un nouveau poste consultatif afin de favoriser et d'étendre les services consultatifs sur l'évaluation et la reconnaissance des acquis dans les collectivités et au sein du réseau des centres d'apprentissage pour adultes; soutenir les projets d'évaluation et de reconnaissance des acquis en milieu de travail et dans l'industrie.
 - Les ministères de l'Éducation, de la Formation professionnelle et de la Jeunesse, et de l'Enseignement postsecondaire sont chargés de l'administration de la nouvelle stratégie.
 - La mise en œuvre de la nouvelle stratégie a mené la province à consacrer plus d'argent à l'évaluation et la reconnaissance des acquis. Les fonds provinciaux autrefois consacrés aux projets du centre PLA (notamment pour payer les salaires du personnel travaillant à l'extérieur de Winnipeg) servent maintenant à financer des nouveaux postes à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement. Un de ces nouveaux postes doit permettre au réseau des centres d'apprentissage pour adultes de recevoir de la formation et un soutien afin de pouvoir offrir des services consultatifs aux milliers d'élèves et d'étudiants de toute la province qui ont entrepris d'améliorer leurs

connaissances. Un autre poste a été créé pour aider les entreprises à utiliser l'évaluation des acquis. L'année prochaine, un nouveau poste sera créé pour répondre aux besoins des résidents du Nord du Manitoba.

- Grâce à un financement sur trois ans, un nouveau poste a été créé dans chaque établissement d'enseignement postsecondaire financé à même les fonds publics. Cette initiative a permis aux établissements d'augmenter leur offre de services d'évaluation et de reconnaissance des acquis.
- Les fonds qui servaient autrefois à défrayer les coûts de fonctionnement du centre PLA sont désormais consacrés à la création d'un programme complet de formation des spécialistes de l'évaluation et de la reconnaissance des acquis. Ce programme, élaboré par le Red River College, offrira une formation non seulement dans la salle de classe, mais aussi en ligne. Le financement sur trois ans permettra d'élaborer et de mettre en œuvre deux niveaux de formation à l'évaluation et la reconnaissance des acquis (niveau de base et niveau avancé). Cette formation sera destinée au personnel des établissements d'enseignement postsecondaire et d'autres organismes dans toute la province. Outre la formation dispensée dans les centres d'apprentissage pour adultes, les spécialistes de l'évaluation et de la reconnaissance des acquis bénéficieront de services de perfectionnement professionnel offerts en partenariat avec le Manitoba Prior Assessment Network et la Canadian Association for Prior Learning Assessment.

Accroître l'offre de services dans les établissements d'enseignement

- On a demandé aux collèges et aux universités qui désirent avoir accès aux fonds supplémentaires ciblés de préparer une nouvelle initiative sur l'évaluation et la reconnaissance des acquis afin d'accroître leur offre de services dans ce domaine. Des objectifs ont été fixés pour chacune des trois années du projet. Il faudra présenter un rapport chaque année pour continuer à recevoir des fonds. De plus, les établissements contribueront à un rapport annuel sur les activités d'évaluation et de reconnaissance des acquis dans les collèges et les universités. Le rapport annuel sera rendu public afin de mieux faire connaître l'évaluation et la reconnaissance des acquis, de rendre compte de l'utilisation de ces fonds supplémentaires et d'informer le grand public des activités qui ont eu lieu dans les établissements d'enseignement au cours de l'année précédente.
- Chaque collège et université fixera ses propres objectifs en fonction de l'état d'avancement de son programme d'évaluation et de reconnaissance des acquis. Ces objectifs peuvent prendre des formes diverses. Par exemple : élaboration des principes et des mécanismes de l'évaluation et de la

reconnaissance des acquis, création de programmes d'études axés sur les résultats et intégrant l'évaluation et la reconnaissance des acquis, augmentation du nombre d'ateliers sur la préparation du portfolio, accroissement des services consultatifs sur l'évaluation et la reconnaissance des acquis.

- Les spécialistes de l'évaluation et de la reconnaissance des acquis œuvrant dans les établissements d'enseignement feront partie d'un groupe de travail sur l'évaluation et la reconnaissance des acquis, au sein duquel ils partageront des renseignements, participeront à des projets et à des activités sur l'évaluation et la reconnaissance des acquis, et étudieront des stratégies provinciales pour encourager les établissements d'enseignement postsecondaire publics à recourir davantage à l'évaluation et la reconnaissance des acquis. Les représentants de l'évaluation et de la reconnaissance des acquis dans les établissements d'enseignement établiront régulièrement des liens avec les autres secteurs d'activité touchant l'évaluation et la reconnaissance des acquis, notamment pour partager de l'information, collaborer à des projets et à des fins de perfectionnement professionnel.

Offrir des services consultatifs

- Le gouvernement soutient activement les centres d'apprentissage pour adultes répartis dans toute la province. Ces centres peuvent s'attendre à ce que la formation soit renforcée et son contenu précisé au cours de la prochaine année, ceci dans le cadre du processus actuel d'élaboration des politiques.
- Les services consultatifs ont tendance à s'adresser aux personnes qui ne sont pas encore inscrites dans un établissement d'enseignement postsecondaire, et qui, par conséquent, ne peuvent bénéficier des services offerts par les collèges et les universités. En augmentant les services offerts dans les centres d'apprentissage pour adultes, on desservira le vaste réseau de personnes imprévues qui visitent les centres en personnes et qui cherchent à savoir comment leur expérience de la vie ou de leurs études antérieures pourraient leur permettre de satisfaire aux critères d'un futur programme d'enseignement postsecondaire ou d'un futur emploi.
- Les centres d'apprentissage pour adultes tentent actuellement d'offrir des services de transition aux adultes qui sont à la recherche de compétences nécessaires pour obtenir un emploi ou qui cherchent à s'inscrire à un collège ou à une université. Les services consultatifs provinciaux sur l'évaluation et la reconnaissance des acquis seront offerts par les programmes d'apprentissage pour adultes et par les programmes d'action communautaire. Les services pourront notamment consister à former les employés concernés des centres d'apprentissage pour

adultes, afin qu'ils s'initient aux procédures d'évaluation et de conseils. Dans chaque région, les principaux centres d'apprentissage pour adultes pourraient disposer de spécialistes encore plus qualifiés. Ceux-ci seraient en mesure d'aider les centres d'apprentissage pour adultes de leur région ou les particuliers qui ont besoin d'une évaluation plus approfondie. Cela ira de pair avec des réunions régulières pour enseigner les techniques de consultation, réunions qui devront être mises sur pied conjointement par les centres d'apprentissage pour adultes, les collèges et les universités.

- Le personnel du réseau des services d'emploi a participé à la formation en matière d'évaluation et de reconnaissance des acquis offerte par le centre PLA. Les personnes ayant besoin de services d'évaluation et de reconnaissance des acquis ou de soutien dans le cadre d'un emploi pourraient également compter sur des employés formés à cet effet dans les centres d'emploi désignés. Afin de rendre plus accessible le processus de consultation et d'évaluation, il sera peut-être nécessaire de réviser le processus et les documents.
- Les services consultatifs offerts par les centres d'apprentissage pour adultes seront directement liés aux services de soutien offerts par la Formation professionnelle et l'Éducation permanente. Par ailleurs, le personnel du réseau provincial des centres d'emploi fournira également, si besoin est, des services consultatifs sur l'évaluation et la reconnaissance des acquis.
- En ayant recours aux 43 centres d'apprentissage pour adultes actuellement financés par la province, ainsi qu'aux centres d'emploi désignés répartis sur l'ensemble du territoire provincial pour offrir des services consultatifs, on augmentera de façon significative les possibilités offertes aux particuliers d'accéder à ces services. En offrant des services d'experts au niveau local, peut-être aussi en modifiant les formats et les processus et en cherchant de nouvelles façons d'offrir des services consultatifs, on parviendra à mettre en œuvre la reconnaissance des acquis au sein des services communautaires auxquels elle se rattache, c'est-à-dire, l'évaluation et l'emploi et l'éducation.
- L'offre accrue de services consultatifs dans les centres d'apprentissage pour adultes de la province aura très probablement pour conséquence une augmentation de la demande des services d'évaluation et de reconnaissance des acquis dans les collèges et les universités. Les activités actuellement en cours dans les établissements leur permettront de répondre à ces demandes au fur et à mesure qu'elles se présenteront.

Projets de développement de l'évaluation et de la reconnaissance des acquis dans l'industrie

- À l'heure actuelle, Main-d'œuvre Manitoba administre les initiatives de formation professionnelle sectorielles ainsi que la formation professionnelle à l'échelle provinciale. Main-d'œuvre Manitoba abrite aussi la Section de l'information sur le marché du travail et l'initiative de l'industrie sur la formation aux compétences essentielles. Les projets de développement au sein de l'industrie bénéficieraient de l'interaction positive entre les différentes activités qui se déroulent actuellement au sein de la direction.
- La personne s'occupant de l'évaluation et de la reconnaissance des acquis dans l'industrie sera chargée de mettre sur pied et de soutenir un Conseil consultatif sur l'évaluation et la reconnaissance des acquis qui sera composé de représentants de l'industrie, du milieu des affaires et du travail. Le Conseil fonctionnera selon le modèle d'un autre conseil existant, qui se consacre aux compétences essentielles. Celui-ci parviendra à continuer d'obtenir un financement extérieur pour des projets et sera peut-être mieux placé pour obtenir un financement externe. Ce processus permettra également d'administrer les projets auxquels participent des organismes professionnels d'accréditation. Il s'agit là du modèle de gestion de projets le plus rentable.
- Il reste à déterminer les critères auxquels devront répondre les projets de l'industrie et du milieu des affaires susceptibles d'être financés par Main-d'œuvre Manitoba. A priori, ces projets devront : être menés par l'industrie et les travailleurs; répondre aux besoins du marché du travail dans les secteurs où la demande de compétences est forte; susciter la participation d'organismes professionnels d'accréditation; bénéficier d'une reconnaissance durable de la part des organismes de réglementation dans l'enseignement postsecondaire. Enfin, on s'attend à ce que l'industrie et le milieu du travail participent au financement des projets.
- Un comité directeur sur ces activités a été mis sur pied. Il est composé de représentants du milieu des affaires, du travail et du ministère de l'Éducation, de la Formation professionnelle et de la Jeunesse. Le personnel de la direction concentrera ses activités sur la promotion et la sensibilisation, les projets – pilotes ou non – en milieu de travail, la recherche et l'information, ainsi que la facilitation de la formation et du perfectionnement professionnel.

Liens

- Des liens seront créés de façon stratégique entre le groupe de travail des établissements d'enseignement, le personnel s'occupant des liens avec l'industrie, et les promoteurs du réseau des services consultatifs. Par

exemple, on organisera régulièrement des réunions d'échange sur des sujets précis ou des sessions de partage de l'information dont bénéficiera le personnel œuvrant dans tous les domaines de l'évaluation et la reconnaissance des acquis. Il est également possible que l'on publie un bulletin provincial mettant en lumière les activités des divers secteurs. La coordination de cette tâche relèvera du secteur des projets d'évaluation et de reconnaissance des acquis dans l'industrie. À tous les niveaux d'activité, on établira des liens avec des experts en la matière. Ceux-ci sont des partenaires indispensables à l'élaboration adéquate du processus de la reconnaissance des acquis.

La nouvelle structure de travail comprend les éléments suivants :

un mécanisme de financement durable et rentable pour tous les secteurs d'activité de l'évaluation et de la reconnaissance des acquis;

un système de prestation de services consultatifs à l'échelle provinciale;

un profil de programme qui dépasse celui d'un programme autonome;

l'augmentation des services d'évaluation et de reconnaissance des acquis dans tout le système d'enseignement postsecondaire;

la capacité de continuer à trouver des sources de financement extérieures dans les domaines où c'est possible;

l'élaboration d'un système durable et complet de formation de base et de formation avancée pour les spécialistes, offert sous plusieurs formes. Ce système sera composé de niveaux parfaitement articulés entre eux;

un diagramme DACUM précisant les compétences des spécialistes de l'évaluation et de la reconnaissance des acquis a été créé. Il servira de base pour la formation et de document provisoire décrivant l'activité des spécialistes;

une liaison et une consultation continues avec le réseau provincial des spécialistes, le Manitoba Prior Learning Assessment Network (MPLAN).

Avantages du modèle de prestation des services d'évaluation et de reconnaissance des acquis

1. Un système et une structure intégrés sont mis en place.
2. Les spécialistes de tout le système d'enseignement officiel et des centres d'apprentissage pour adultes, ainsi que du milieu des affaires et de l'industrie, auront accès à la même formation.

3. Les diplômés des centres d'apprentissage pour adultes poursuivront leurs études dans les collèges et les universités, qui seront prêts à leur offrir des services.
4. Les compétences requises pour offrir des services consultatifs ne se limiteront plus à quelques centres mais seront offertes dans toute la province.
5. Les paramètres de l'obligation de rendre compte sont publics.
6. Le financement dans sa forme actuelle est garanti pendant trois ans, ce qui permet un bon développement du programme et des compétences des personnes.
7. De nouveaux partenariats ont été établis entre le gouvernement d'une part, et l'enseignement postsecondaire, le milieu des apprenants adultes et celui des affaires et de l'industrie d'autre part. Ces groupes peuvent également former des partenariats entre eux.
8. On continue de demander aux établissements d'enseignement postsecondaire de préciser le rôle que l'évaluation et la reconnaissance des acquis jouera dans chaque nouveau programme.